

*Recours au Règlement*

Le député d'Ottawa—Vanier.

[Français]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, il y a des causes désespérées difficiles à défendre, je le reconnais. Mais la cause du gouvernement là-dedans, monsieur le Président, est intenable. Le gouvernement, hier, avait l'occasion de désigner aujourd'hui comme étant une journée d'opposition. Il ne l'a pas fait, monsieur le Président, parce qu'il était obsédé avec l'imposition d'une motion de clôture sur un projet de loi. Ils ont oublié que, avant l'ajournement de la Chambre, ils auraient pu désigner le jeudi 22 mars comme étant une journée d'opposition, et possiblement lundi prochain parce que, selon le Règlement, le 26 mars doit être la dernière journée d'opposition, et ils savaient très bien que nous aurions une journée d'opposition ce jour-là.

Je veux rappeler au gouvernement et dire à ceux qui sont en charge que la question de «désigner» une journée d'opposition relève, il est vrai, de leur autorité. Et ils ont à tenir compte de certains règlements. Compte tenu qu'il y a eu un accord conclu l'an passé à cause de certaines circonstances exceptionnelles, je dois rappeler à la Chambre que l'article 81(8) se lit comme suit:

Dans la période se terminant au plus tard le 10 décembre, six jours de séance seront réservés aux affaires relatives aux subsides.

• (1130)

jours d'opposition

Neuf autres jours seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 26 mars.

Monsieur le Président, il restera donc 10 jours. Je continue à lire:

Dix autres jours seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin. Ces vingt-cinq jours seront appelés jours désignés.

Monsieur le Président, je ne connais pas un règlement qui dit qu'on doit attendre que le gouvernement désigne une journée avant que cette journée-là soit accordée. Si le gouvernement a été négligeant et n'a pas réussi à satisfaire le Règlement de la Chambre, je dis au gouvernement: Qu'est-ce que vous voulez, c'est une cause désespérée. Mais on le savait, nous, de l'opposition, que vous aviez à nous donner deux jours d'opposition d'ici le 26 mars. Nous savions que nous étions rendus, hier, au 21 mars. Nous savions également que le tour, —parce qu'on fait une rotation dans les jours d'opposition—revenait au Nouveau parti démocratique, c'était à leur tour. On avait les deux derniers jours. Lundi ce sera le nôtre. Parce qu'on fonctionne 2, 1, à cause des nombres. Il y a deux fois plus de députés libéraux qu'il n'y en a du Nouveau parti démocratique, alors nous avons deux jours de plus qu'eux.

**Des voix:** Ah, oui!

**M. Gauthier:** C'est un fait. Qu'est-ce que vous voulez! C'est peut-être triste pour certains, mais c'est un fait.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire que je ne connais pas un règlement qui peut être utilisé par le *whip* de ce gouvernement, et je reconnais qu'il fait une bonne défense mais qu'elle est un peu boîteuse, tout de même. Je reconnais qu'il fait une défense boîteuse de son affaire, mais je dois lui dire qu'il nous reste six votes. On en avait huit, on n'en a utilisé que deux. Il en reste donc six. Et on peut, nous, les désigner ces jours-là votables ou non votables. Je reconnais que dans l'Ordre du jour d'aujourd'hui, le *Feuilleton* de la Chambre, il y a une motion au nom de M. Hovdebo, qui a été déposée en bonne forme, et qui dit:

Motion de l'opposition pour la période des subsides se terminant le 26 mars 1990.

... sera la suivante et que, en conformité de l'article 81(14) et de l'article 81(12), d'une part, elle sera votable, et d'autre part, elle n'est pas différable. Le vote ne peut pas être différé. Le vote doit se tenir demain, monsieur le Président. Il n'y a rien que je puisse y faire. Il n'y a rien que le gouvernement puisse y faire. Et cela, monsieur le Président, le cadre est assez simple, il est assez réaliste, il est là, le Règlement est clair. Je pense que le gouvernement doit accepter, qu'ils étaient endormis hier, qu'ils ont manqué de faire ce qu'ils devaient peut-être faire: désigner aujourd'hui comme journée d'opposition. Même ce matin, on y a pensé, nous, et on a dit: Peut-être qu'étant donné qu'il y a toujours en dessous de *Ordre projeté des travaux* «sous réserve de changement sans préavis», on s'était dit: tout d'un coup que le gouvernement déciderait de changer aujourd'hui l'ordre qui appelle le projet de loi C-65 pour en faire une journée d'opposition. Mais, après réflexion, on a décidé qu'il ne pouvait pas faire cela parce qu'il aurait fallu qu'il en donne avis hier. Ils ne l'ont pas fait. Alors, je dis au gouvernement: C'est *tough*. Qu'est-ce que vous voulez! Mais c'est de même que cela se passe. Vous n'aviez qu'à vous réveiller et à tenir en tête qu'il y a plus que la clôture et l'attribution de temps, il y a aussi de la stratégie. Et le gouvernement a manqué de stratégie, monsieur le Président.

[Traduction]

**M. Hawkes:** Je voudrais apporter quelques précisions, monsieur le Président.

J'apprécie toujours l'esprit dans lequel mon collègue entre dans le débat. Toutefois, il semble avoir oublié que lorsque nous nous sommes adressés au greffe, hier soir, pour savoir si l'on avait donné avis d'une intention de vote pour vendredi, on nous a dit que la motion qui